

## Valneva annonce la réalisation d'une Offre Globale sursouscrite s'élevant à €102,9 millions

- Le financement a été porté par le fonds américain Deep Track Capital, spécialiste du secteur de la santé, et comprenait également des actionnaires existants tels que la banque publique d'investissement française, Bpifrance.
- Le produit de l'offre globale sera principalement utilisé pour poursuivre l'avancée des candidats vaccins de Phase 3 contre la maladie de Lyme et le chikungunya vers une autorisation de mise sur le marché ainsi que celle des candidats vaccins précliniques de la Société.

**Saint-Herblain (France), 4 octobre 2022** – Valneva SE (Nasdaq : VALN; Euronext Paris : VLA), société spécialisée dans les vaccins, a annoncé aujourd'hui le règlement-livraison de son offre globale réservée à des catégories d'investisseurs d'un total de 21 000 000 actions ordinaires nouvelles, comprenant une offre d'actions ordinaires sous la forme de 375 000 American Depositary Shares (« les ADS »), chacune représentant deux actions ordinaires, aux États-Unis et à un prix de souscription unitaire de 9,51 dollars U.S. (l'« Offre U.S. »), et d'un placement privé concomitant de 20 250 000 actions ordinaires en Europe (y compris en France) et dans d'autres pays en dehors des États-Unis et à un prix de souscription unitaire de 4,90 euros (le « Placement Privé Européen », ensemble avec l'Offre U.S., « l'Offre Globale »). Le montant brut cumulé de l'Offre Globale, avant déduction des commissions, frais et dépenses à payer par la Société, s'élève à environ 102,9 millions d'euros. (99,9 millions de dollars américains).

Les actions ordinaires de la Société sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le symbole « VLA » et ses ADS sont admises aux négociations sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « VALN ».

Goldman Sachs, Jefferies, Guggenheim Securities et Bryan, Garnier & Co. ont agi en qualité de teneurs de livre associés de l'Offre Globale.

Une déclaration d'enregistrement sur formulaire F-3 relatif aux ADS et aux actions ordinaires vendus dans le cadre de l'Offre Globale a été déposée auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis le 12 août 2022 et a été déclarée effective le 19 août 2022. L'offre a été faite uniquement au moyen d'un prospectus et des exemplaires du prospectus préliminaire relatif à l'offre globale et en décrivant les conditions pourront être obtenus à l'adresse suivante : Goldman Sachs & Co. LLC, attention: Prospectus Department, 200 West Street, New York, New York 10282, téléphone : 866-471-2526, fax : 212-902-9316, e-mail : prospectus-ny@ny.email.gs.com ou Jefferies LLC, attention : Equity Syndicate Prospectus Department, 520 Madison Avenue, 2nd Floor, New York, NY 10022, téléphone : +1 877 821 7388, e-mail : Prospectus\_Department@Jefferies.com.

Les nouvelles actions ordinaires émises dans le cadre l'Offre Globale ont fait l'objet d'une demande d'admission à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris en vertu d'un prospectus d'admission qui a été approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 30 septembre 2022 sous le numéro 22-405. Le prospectus d'admission incluant (i) le document

d'enregistrement universel 2021 déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2022 sous le numéro D. 22-0140 (le « URD 2021 »), tel que complété par un amendement à l'URD 2021 à déposer auprès de l'AMF le 30 septembre 2022 sous le numéro D.22-0140-A01 (l' « Amendement ») et (ii) une note d'opération (la « Note d'opération »), incluant (iii) un résumé du prospectus. Des exemplaires de l'URD 2021 de la Société, tel que modifié, sont disponibles gratuitement sur le site Internet de la Société. Le prospectus a été publié sur le site Internet de la Société et sur le site Internet de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### **À propos de Valneva SE**

Valneva est une société spécialisée dans le développement et la commercialisation de vaccins prophylactiques contre des maladies infectieuses générant d'importants besoins médicaux. Valneva a une approche hautement spécialisée et ciblée et utilise son expertise dans les différents modes de vaccination pour développer des vaccins prophylactiques destinés à lutter contre ces maladies. Valneva a mis à profit son expertise et ses infrastructures pour commercialiser trois vaccins et pour faire rapidement progresser ses candidats vaccins en développement clinique, notamment ceux contre la maladie de Lyme et le virus du chikungunya.

### **Contacts Médias et investisseurs**

Laëtitia Bachelot-Fontaine  
VP Global Communications & European Investor Relations  
M +33 (0)6 4516 7099  
[laetitia.bachelot-fontaine@valneva.com](mailto:laetitia.bachelot-fontaine@valneva.com)

Joshua Drumm, Ph.D.  
VP Global Investor Relations  
M +001 917 815 4520  
[joshua.drumm@valneva.com](mailto:joshua.drumm@valneva.com)

### **AVERTISSEMENT**

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat de titres dans une quelconque juridiction, et ne pourra être considéré comme une offre, une sollicitation ou une vente dans une quelconque juridiction au sein de laquelle toute offre, sollicitation ou vente serait illégale avant un enregistrement ou une certification conformément à la réglementation locale. La déclaration d'enregistrement peut être obtenu sur le site web de la SEC.

Le présent communiqué constitue une communication à caractère promotionnel et non pas un prospectus au sens du Règlement (EU) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « Règlement Prospectus »).

En France, le Placement Privé Européen décrit ci-dessus aura lieu uniquement comme un placement au profit des catégories de personnes, conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce. Le Placement Privé Européen sera ouvert uniquement aux investisseurs qualifiés tel que ce terme est défini à l'article 2(e) du Règlement Prospectus.

En ce qui concerne chaque État membre de l'Espace Économique Européen (autre que la France) (chacun, un « État membre Concerné »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres de la Société dans l'un ou l'autre des États membres Concerné, autres qu'au profit : (i) de toute entité juridique qui est un

l'investisseur qualifié, tel que défini dans le Règlement Prospectus ; (ii) à moins de 150 personnes physiques ou morales par Etat Membre Concerné ; ou (iii) dans des circonstances entrant dans le champ d'application de l'article 1(4) du Règlement Prospectus, étant précisé qu'aucune offre de titres, telle que mentionnée ci-avant, ne rendra nécessaire la publication d'un prospectus conformément à l'article 3 du Règlement Prospectus. Aux fins de ce qui précède, l'expression « offre au public » dans tout Etat membre pertinent a le sens qui lui est attribué à l'article 2(d) du Règlement Prospectus.

Le présent communiqué est adressé uniquement (a) aux personnes qui sont situées en dehors du Royaume-Uni, (b) aux professionnels en matière d'investissement (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (l'« Ordonnance »), (c) aux sociétés à capitaux propres élevés et aux autres personnes auxquelles il peut être légalement communiqué, relevant de l'article 49(2) de l'Ordonnance (toutes ces personnes étant ensemble désignées comme les « Personnes Habilitées »). Tout investissement ou activité d'investissement à laquelle le présent communiqué se réfère n'est valable que pour les Personnes Habilitées et engagera seulement les Personnes Habilitées. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent communiqué et les informations qu'il contient.

Le présent communiqué de presse a été réalisé en langues française et anglaise ; en cas de différence entre les textes, la version française prévaudra.

